

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2025/32

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Actualisation de la
Redevance Assainissement
Collectif - Part syndicale à
compter du 1er janvier 2026

Séance publique du : 02 décembre 2025 à 19h00

Lieu : Salle du Conseil Municipal – Mairie de Rontalon

Date de convocation : 26 novembre 2025

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : Marie-Agnès BERGER

Membres titulaires : 8

Mesdames BERGER, GIRAUD SAUVEUR

Messieurs BOUCHUT, CHATAIN, CURE, FROMONT, LACOSTE-
DEBRAY et SERVANIN

Membres suppléants : 0

Membres titulaires absents excusés : 3

Messieurs ABAD, CHANTRE et SAVOIE

Pouvoir : 1

M SAVOIE donne pouvoir à M CHATAIN

Nombres de membres :

Titulaires en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles R.2224-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération n° 2024-32 du Comité syndical fixant la part variable en date du 26 novembre 2024, à compter du 1^{er} janvier 2025,

VU la délibération n° 2025-30 prenant acte de la tenue du DOB 2026, en date du 02 décembre 2025,

CONSIDERANT la prospective financière présentée,

CONSIDERANT les besoins de financement du SIAHVG,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité

- ◆ **ADOPTE** les montants HT de la part syndicale de la redevance assainissement, applicables à compter du 01/01/2025, comme suit :
 - Part Variable du Syndicat : 0.91 euros H.T. par mètre-cube,
 - Part Fixe du Syndicat : 26.96 euros H.T. abonnement annuel,
- ◆ **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, sur l'ensemble des communes membres du Syndicat,
- ◆ **DIT** que la part fixe et la part variable seront facturées en deux fois, au semestre,
- ◆ **AUTORISE** le fermier à recouvrer les taxes selon ces nouvelles dispositions à compter du 01/01/2026.

*Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 9 décembre 2025
Publié sur le site siahvg-siahvy.fr le 9 décembre 2025*

La secrétaire de séance,

Marie-Agnès BERGER

Accusé de réception en préfecture
069-256901489-20251202-2025_32-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

Le Président,

Bernard CHATAIN

